



REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Art 1 : L'association les Pistons de la Glane, la municipalité de Saint Brice sur Vienne avec la participation de la communauté de commune Vienne / Glane, le Conseil Général, le Conseil Régional et des municipalités traversées ainsi que les commerçants et artisans locaux organisent le dimanche 28 septembre 2008, le cinquième rassemblement autos, motos, camions de collection et d'exception.

Art 2 : Cette manifestation à pour but la rencontre entre passionnés, la convivialité et la joie de vivre, l'échange d'idées ou de conseils, le plaisir de partager sa passion.

Art 3 : Cette manifestation se déroulera sur le site de Chambéry à Saint Brice en Haute Vienne, pour les parties statiques et sur des routes ouvertes à la circulation, les participants devront donc respecter scrupuleusement les points suivants :

- 1) Le respect du code de la route
- 2) la tenue physique et morale sur le site
- 3) le respect du site et des lieux utilisés (sanitaires, espace vert...)
- 4) le respect des règles de l'organisation et de la sécurité de la manifestation

Art 4 : Chaque véhicule devra être équipé des éléments de sécurité obligatoires et facultativement d'un minimum d'outils et de pièces afin de pourvoir au dépannage rapide.

Art 5 : Le déroulement du parcours touristique du dimanche devra être suivi de la manière ci-dessous :

Les véhicules partiront dans un ordre, précisé par les organisateurs de la plus ancienne à la plus récente

Art 6 : Les jeux sur place devront être effectués dans la convivialité et le respect des règles.

Art 7 : Le nombre de véhicules sera fixé à 150 maxi

Tout participant ou groupe de personnes commettant une faute à l'encontre de ce règlement (attitude ou comportement) ou du code de la route se verra exclu.

Art 8 : Pour le plaisir de tous et de chacun, il est fortement conseillé de respecter le présent règlement.

Merci à tous de votre compréhension et bonne manifestation
Les membres du bureau de l'association les Pistons de la Glane